AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -8-4-68 771199

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION RHONE-ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)

11, Rue de la Vigilance — 69 - LYON-3e
Tél. 60-66-24 et 60-69-55

ABONNEMENT ANNUEL : 25 F
C.C.P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D.D.A.
51, Av. Maréchal-Foch - LYON-6e

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

Bulletin N° 91 d'Avril 1968 — 2 Avril 1968 — page 10

VIGNE

INFORMATIONS

ACARIOSE - ERINOSE - Les conseils du bulletin précédent restent valables dans les situations élevées.

VERS GRIS - Ces chenilles de noctuelles s'attaquent aux jeunes pousses dès léclatement des bourgeons. Dans les quelques secteurs du Beaujolais où ce ravageur existe encore, on effectuera dès après le débourrement soit une pulvérisation ou un poudrage des ceps et du sol à leur pied (D.D.T., H.C.H., toxaphène ou aldrine), soit un épandage de granulés spéciaux à base de chlordane ou d'aldrine.

ARBRES FRUITIERS

AVERTISSEMENTS

TAVELURE DU POIRIER - En raison de la croissance très rapide, un traitement généralisé devra être appliqué dès réception.

TAVELURE DU POMMIER - La maturation des ascospores respondables des premières contaminations printanières est très lente cette année encore, de sorte que le 1er traitement ne sera nécessaire au stade C3 que dans le quart nord-est de la Circonscription: régions N° 45 à 52 de l'Ain, N° 106 à 119 de l'Isère, Savoie et Hte Savoie en entier. Dans les autres régions, attendre un avis ultérieur.

MONILIA DE L'ABRICOTIER - La sécheresse et la chaleur ayant réduit les risques de contamination, des attaques tardives sur pousses feuillées sont peu à craindre, de sorte qu'un traitement post-floral ne s'imposera que sur les variétés les plus sensibles et seulement au cas où de fortes pluies se seraient produites après le 30 mars.

HOPLOCAMPE DES POIRES ET DES PRUNES - Sur les plantations qui ont encore subi des attaques de ces insectes (ver cordonnier) en 1967, il sera prudent d'effectuer le traitement dès l'ouverture des premières fleurs. On devra envisager le renouvellement si l'observation des vols ou l'évolution du temps le justifie.

XYLEBORE - Des sorties très abondantes de cet insecte ont été observées à la faveur de la période chaude écoulée et les températures particulièrement élevées du 28 mars (23°4 sous abri à Lyon) ont été propices à une activité sexuelle immédiate, de sorte que les traitements effectués après le 30 mars n'auront qu'une efficacité réduite sauf dans les régions d'altitude où le vol n'a pas encore atteint son maximum. On pourra alors utiliser les oléoparathions, plus actifs à la chaleur et plus pénétrants, à raison de 40gr/hl de matière active.

Nous devons par ailleurs signaler que l'emploi de la dieldrine, mentionnée dans le dernier bulletin, est désormais interdit sur les arbres fruitiers, bien que cette interdiction puisse être discutée dans le cas présent.

.../ P32

INFORMATIONS

OIDIUM DU POMMIER - La protection devra être renouvelée en raison de la croissance rapide. Deux ou trois traitements précoces soignés peuvent permettre une suspension quasi définitive de la protection par la suite.

PETITS FRUITS

AVERTISSEMENTS

DIDYMELLA DU FRAMBOISIER - Dans les plantations où cette maladie occasionne d'ordinaire des dégâts appréciables, appliquer un premier traitement:

- dès réception dans les zones basses, sauf dans la Loire et la Hte Savoie.
- après la prochaine période pluvieuse dans les autres zones, dont la Loire et la Hte Savoie en totalité.

INFORMATIONS

OIDIUM DU CASSISSIER - Les conditions climatiques sont propices à une multiplication très précoce des contaminations, aussi la protection devra-t-elle être poursuivie.

CULTURES INDUSTRIELLES

INFORMATIONS

CHARANCON DE LA TIGE DU COLZA - Bien que des sorties importantes aient encore été observées au cours de la semaine écoulée dans le sud de la région, les traitements ne sont plus nécessaires en raison de la croissance déjà suffisante du végétal.

MELIGETHE - Cet insecte est déjà présent en plaine dans toute la région.

Un traitement est nécessaire dès réception dans les parcelles où les inflorescences sont dégagées, notamment dans la Drôme et l'Ardèche, au fur et à mesure de l'apparition de ce stade dans les autres parcelles.

Nous signalons que, parmi les produits conseillés, seuls l'Endosulfan, le Toxaphène et autres camphènes chlorés sont inoffensifs à l'égard des abeilles. L'usage sur colza des autres produits de la liste est strictement interdit dès le début de la pleine floraison tel qu'il est défini par l'arrêté ministériel du 11 Janvier 1956 (art.7): " A partir du "moment où 50% des pieds ont au moins une fleur dont tous les pétales sont complètement "étalés, et, en tout état de cause, dès que le nombre total de ces fleurs est supérieur "à 100 par mètre carré."

L'Inspecteur de la Protection
des Végétaux
A.PITHIOUD

Le Contrôleur chargé des
Avertissements agricoles
P.LATARD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Le Directeur-gérant: L.BOUYX

E R R A T A: lire à paragraphe

HOPLOCAMPE DES POIRES ET DES PRUNES -

Dans les plantations qui ont encore subi des attaques de ces insectes (ver cordonnier) en 1967, il sera prudent d'effectuer un traitement à la chute des pétales avec l'un des insecticides suivants: H.C.H., Lindane, Parathion.

32 B